

**SAINT-ALBAN-D'AY**

Un parcours de santé va voir le jour à la forêt du Grandbeau

Lors du conseil municipal d'avril, présidé par le maire André Ferrand, les élus ont voté la création du parcours santé sur le site de la forêt naturelle et pédagogique du Grandbeau. Les élus ont voté l'acquisition d'agrès de sport et signalétique. Après étude du dossier et des devis par Gaëtan Juillat, conseiller municipal, c'est la société ligurienne Rondino qui a été retenue. Le conseil a adopté une demande de subvention auprès de l'Agence nationale du sport.

■ 30 minutes de sport par jour pour les élèves des deux écoles

À la suite de l'obtention par la commune du label Terre de Jeux 2024, fin février, l'école publique Petit-Prince comme l'école privée Saint-Roch pourraient bénéficier d'une mise en place de 30 minutes

de sport par jour et par niveau. Cette action aurait été très appréciée du corps enseignant et des parents délégués lors du conseil d'école du Petit-Prince, début avril, auquel la première adjointe Nicole Deloche a pris part. Le conseiller municipal Nicolas Pasquion, s'était chargé de faire part de ce projet à l'école privée Saint-Roch.

■ Des ralentisseurs au quartier Les Chavannes

Lors d'une réunion en mars, les élus domiciliés dans le quartier Les Chavannes, avaient évoqué la nécessité d'installer des ralentisseurs. Nicole Deloche, qui s'est occupé du dossier, affirme, qu'après avoir réalisé des demandes de devis auprès de plusieurs entreprises, des ralentisseurs vont être créés et une signalisation verticale et



La forêt du Grandbeau, connue pour ses spectacles en plein air ou "les cafés perchés", va avoir son parcours santé.

horizontale sera mise en place pour un budget global de 9797 euros.

■ Les taux des taxes n'augmenteront pas

Les élus ont adopté les différents budgets primitifs 2021

de la commune : le budget général et ceux de l'assainissement et des énergies. À l'unanimité, les membres du conseil ont décidé de ne pas modifier les taux d'impositions 2021 de la taxe foncière (bâti et non bâti).

REPÈRES**■ Les autres délibérations en bref**

- L'élu Gaëtan Juillat a informé l'assemblée que la commune de Saint-Alban-d'Ay figure dans le top 3 des communes ardéchoises les mieux gérées en 2019 selon l'Argus des communes délivré par les Contribuables associés, association pour la maîtrise des dépenses publiques. La commune a obtenu la note de 18/20.
- Dans le cadre des interventions musicales en milieu scolaire par le conservatoire Ardèche musique, la participation communale s'élève à 2700 euros. Une convention sera mise en place.